



Manitoba (Man.)

Population : 1 509 702

Nombre d'écoles (M-12) : 830

Nombre d'élèves en M-12 : 222 227

Nombre de programmes d'apprentissage en ligne (M-12) : ~38

Nombre d'élèves en apprentissage en ligne en M-12 : ~7 200

Gouvernance et réglementation

La seule référence à l'enseignement à distance dans la Loi sur les écoles publiques est la mention que le ministre de l'Éducation et de l'Apprentissage de la petite enfance peut approuver des cours, entre autres les cours par correspondance. Historiquement, le ministère de l'Éducation et de l'Apprentissage de la petite enfance définit l'apprentissage à distance comme étant :

- un moyen de suivre des cours même si les élèves ne se trouvent pas nécessairement au même endroit que leurs enseignants, leurs instructeurs ou leurs tuteurs-correcteurs;
- des programmes offrant de la flexibilité et un accès égal à un éventail de possibilités éducatives tout en respectant les décisions de la collectivité locale relatives à la mise en œuvre des programmes.

Le ministre de l'Éducation et de l'Apprentissage de la petite enfance a publié d'autres documents réglementaires ou de politiques. En 2014, le ministère a créé un cadre permettant la mise en place des écoles secondaires virtuelles dans la province. À ce jour, le *Manitoba First Nations Education Resource Centre* et les divisions scolaires de *Pembina Trails* et de *St James–Assiniboia* (i.e., l'école secondaire virtuelle *InformNet*) ont signé une entente avec la Province, et ont obtenu des codes d'école du Manitoba pour leurs écoles secondaires virtuelles.

À la suite d'un examen complet du système d'éducation de la maternelle à la 12^e année (Commission manitobaine sur l'éducation de la maternelle à la 12^e année, 2020) et d'un examen des options d'apprentissage à distance et en ligne offertes avant et pendant la pandémie ((Manitoba Education and Early Childhood Learning, 2022 ; Saftich et coll., 2022), la province a entamé un processus visant à " élaborer une stratégie provinciale d'apprentissage à distance, y compris une école secondaire en ligne, afin d'améliorer l'accès aux programmes et à l'apprentissage dans toute la province " (Manitoba Education and Early Childhood Learning, 2022, p. 15 et 23). Il convient de noter qu'une récente élection provinciale a entraîné un changement de gouvernement et que l'élaboration de cette stratégie a été suspendue.

Contrairement à d'autres administrations, qui ont strictement utilisé le terme " apprentissage à distance " pour désigner les mesures temporaires mises en place pour répondre aux préoccupations de sécurité concernant l'apprentissage en personne pendant la pandémie, le gouvernement du Manitoba a défini le terme " apprentissage à distance " et a opérationnalisé les termes " apprentissage en ligne ", " apprentissage synchrone " et " apprentissage asynchrone ".

Apprentissage à distance : L'apprentissage à distance est un apprentissage synchrone et/ou asynchrone et comprend une variété de formats et de méthodes de transmission, telle que l'apprentissage en ligne, les appels vidéos, les appels téléphoniques et les paquets de documents imprimés.

Apprentissage en ligne : Méthode d'apprentissage qui repose principalement sur la communication entre les élèves et les enseignants par le biais d'Internet.

Apprentissage synchrone : L'apprentissage synchrone est un apprentissage qui implique une interaction en temps réel entre un enseignant et son/ses élève(s).

Apprentissage asynchrone : L'apprentissage asynchrone est un apprentissage indépendant qui ne nécessite pas de communication en temps réel entre un enseignant et son/ses élève(s). (Manitoba Education and Early Childhood Learning, 2023a, p. 24)

Au terme de ce processus de consultation, la province a publié un plan d'action M-12 : Stratégie provinciale de l'apprentissage à distance (Éducation et Apprentissage de la petite enfance au Manitoba, 2023a), ainsi que la création d'un site Web de soutien " Apprentissage à distance " (Éducation et Apprentissage de la petite enfance au Manitoba, 2023c).

En général, les options d'apprentissage et d'enseignement à distance sont financées de façon analogue à l'éducation en classe, à quelques exceptions près. Les élèves inscrits à l'Option d'études indépendantes sont tenus de payer chaque inscription à un cours, mais, en ce qui concerne les élèves fréquentant une école au Manitoba, il est laissé à la discrétion de l'école de décider si les frais leur sont remboursés intégralement, partiellement ou pas du tout. Des frais par siège sont perçus pour le Programme adapté par les enseignants, et le consortium qui dirige cette option a établi un barème pour les membres et les non-membres. Enfin, l'école secondaire virtuelle *InformNet* a établi un barème des frais qui dépend du statut et de la résidence de l'élève. Les élèves résidant dans le territoire des divisions scolaires responsables ne paient pas de frais, tandis que ceux qui résident à l'extérieur, ainsi que les élèves scolarisés à domicile et les adultes, sont tenus d'en payer.

Programmes d'apprentissage en ligne (M-12)

Le ministère de l'Éducation et de l'Apprentissage de la petite enfance du Manitoba continue de s'associer à *InformNet*, à *Teacher Mediated Option* et à la Division scolaire franco-manitobaine pour offrir des programmes d'apprentissage à distance aux élèves manitobains de la 9e à la 12e année. Chaque division scolaire de la province a participé à une ou plusieurs options des programmes d'enseignement à distance susmentionnés. Néanmoins, la participation varie d'année en année selon les besoins changeants des élèves et des écoles. Au cours de l'année scolaire 2024-2025, *InformNet* et ont collectivement fourni un apprentissage à distance à environ 3 300 élèves et *Teacher Mediated* ont collectivement fourni un apprentissage à distance à environ 900 élèves.

Le ministère de l'Éducation et de l'Apprentissage de la petite enfance du Manitoba accorde une licence pour le système de gestion de l'apprentissage Brightspace de D2L et le met à la

disposition de tous les enseignants de la maternelle à la 12^e année. Les enseignants peuvent utiliser les outils interactifs et collaboratifs du système de gestion de l'apprentissage pour créer des expériences d'apprentissage innovantes et attrayantes, ainsi que pour afficher du contenu et des leçons accessibles aux élèves en dehors de la salle de classe traditionnelle et de la journée scolaire. Au moins 3 000 élèves additionnels ont participé à un apprentissage à distance dans leur école locale ou leur division scolaire par le biais du système provincial de gestion de l'apprentissage, Brightspace.

Programmes d'apprentissage mixte ou hybride (M–12)

Au début de l'année scolaire 2019-2020, le ministre de l'Éducation et de l'Apprentissage de la petite enfance a adopté une définition officielle de l'apprentissage mixte. « L'apprentissage mixte est une combinaison d'apprentissage traditionnel en présentiel en classe et d'apprentissage en ligne / à distance » (Éducation Manitoba, 2020, paragraphe 1). Le ministère ne fait pas de suivi officiel quant à la participation à l'apprentissage hybride.

Références

Manitoba Commission on K to 12 Education. (2020). *Our children's success: Manitoba's future*. <https://www.edu.gov.mb.ca/educationreview/publications.html>

Manitoba Education and Early Childhood Learning. (2020). *Distance learning: Blended learning*. https://www.edu.gov.mb.ca/k12/dl/blended_learning.html / https://www.edu.gov.mb.ca/k12/dl/docs/blend_learn.pdf

Manitoba Education and Early Childhood Learning. (2022). *Manitoba's K to 12 education Action plan*. https://www.edu.gov.mb.ca/k12/action_plan/index.html

Manitoba Education and Early Childhood Learning. (2023a). *Provincial online high school: What we heard report and next steps*. https://www.edu.gov.mb.ca/k12/action_plan/docs/online_highschool_report_eng.pdf

Manitoba Education and Early Childhood Learning. (2023b). *K-12 action plan: Provincial remote learning strategy*. https://www.edu.gov.mb.ca/k12/action_plan/studentengagement/remote_learning_strat.html

Manitoba Education and Early Childhood Learning. (2023c). *Remote learning MB*. <https://www.mbremotelearning.ca/>

Saftich, A., Telfer, L., Falconi, A., Potter, L., & Commerford, D. (2022). *Report to provide recommendations to support the Manitoba remote learning strategy*. https://www.edu.gov.mb.ca/k12/action_plan/docs/prls_ibm_recommendations_en.pdf